



Demandeurs d'asile : l'Etat doit assumer ses responsabilités !

« Depuis mardi 13 mars après-midi, plusieurs familles de demandeurs d'asile, occupent le Centre départemental d'action sociale (CDAS) de Brest Saint-Marc qui appartient au Conseil général de la Finistère.

Je me suis rendu sur place ce mercredi matin et ai pu constater que leur présence se déroule dans le calme. Dans l'attente de la clarification de leur situation, les familles de demandeurs d'asile doivent être traitées avec respect et humanité.

Mais, je rappelle que l'hébergement des demandeurs d'asile relève de l'Etat et non du Conseil général. En vertu de la directive européenne 2003/9/CE du 25 janvier 2003 relative aux normes minimales pour l'accueil des demandeurs d'asile dans les Etats membres, **l'Etat français est tenu de fournir un hébergement aux demandeurs d'asile qui sollicitent sa protection.**

Une réunion de travail se tient cet après-midi à la sous-préfecture de Brest en présence des associations de demandeurs d'asile pour faire le point. Je souhaite que cette réunion permette à l'Etat de trouver une solution rapide pour ces familles.

Je demande en effet à l'Etat d'assumer ses responsabilités. Il ne faut pas demander aux collectivités territoriales d'intervenir à sa place.

Je tiens enfin à saluer le professionnalisme des agents du Conseil général qui continuent à assumer leur mission de service public auprès des usagers malgré les conditions particulières qu'ils rencontrent. Demain, le directeur général des services départementaux ira à leur rencontre.»

Pierre Maille
Président du Conseil général